



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 JANVIER 2018

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Sylvie LEYDET, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : M. Alexis GOVCIYAN qui a donné pouvoir à Mme Delphine BÜRKLI, Mme Claire GANNET qui a donné pouvoir à Mme Gypsie BLOCH et M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Sébastien DULERMO.

Est arrivée en cours de séance : Mme Claire MOREL (arrivée à 19 h 10).

DÉLIBÉRATION 09.2018.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 janvier 2018.

DÉLIBÉRATION 09.2018.002 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 27 NOVEMBRE 2017.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2017 est approuvé.

Madame le Maire ouvre cette première séance du conseil de l'année 2018 en présentant à tous ses vœux de bonheur pour la nouvelle année.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire annonce la fin des travaux du RAM-RAP, le relais assistante maternelle - relais assistante auxiliaire parentale, intitulé « Les Poussins du Neuf », nouvel équipement qui va ouvrir et être inauguré dans quelques jours après que les nettoyages et les derniers travaux et aménagements seront effectués. Ce lieu sera ouvert aux nounous et aux assistantes maternelles, aux auxiliaires parentales, aux enfants de zéro à 3 ans la semaine et le week-end aux parents.

La semaine dernière, Madame le Maire s'est rendue avec le conseil municipal des enfants du 9^e et Mme Gypsie BLOCH au centre Cité Charles Godon qui est ouvert aux mineurs réfugiés pour leur distribuer les cartes de vœux que les jeunes du 9^e arrondissement de CM2 avaient confectionnées pour eux. Cela a été un vrai moment d'émotion pour les enfants comme pour les jeunes réfugiés et cela a donné lieu à des échanges absolument inoubliables.

La consultation sur les rythmes scolaires, proposée par le décret du gouvernement Édouard PHILIPPE est clôturée. Elle était ouverte aux 3 000 familles de l'arrondissement mais le dépouillement et l'analyse des résultats ne sont pas encore terminés. Plus de 1 200 familles y ont répondu et chacun est convié à une réunion de restitution et d'échange en mairie dans les jours à venir. C'est une vraie satisfaction qu'autant de familles aient pu répondre à ce sujet, ce qui prouve leur implication dans la vie de leur enfant et dans la vie de la cité.

Le budget participatif 2018 est lancé, la plateforme de dépôt des projets est ouverte jusqu'au 4 février. Madame le Maire a décidé de consacrer 5 % de l'enveloppe des IIL équipements de proximité du 9^e au budget participatif, soit 56 783 €. Avec l'abandon de 2 €, pour 1 euro, c'est la somme de 283 669 € qui sera consacrée au financement en 2019 pour des projets retenus lors du vote des citoyens de septembre 2018 dans le cadre du budget participatif piloté pour l'arrondissement par Mme Isabelle VUGHT. Ces 5 % correspondent au volume que la Ville de Paris consacre pour sa part au budget participatif. Il est vrai que les autres années, la participation de l'arrondissement a été plus importante mais Madame le Maire part du constat que les projets déjà votés ne sont pas encore réalisés. Ainsi qu'elle l'avait anticipé, on remarque malheureusement avec regret que les services sont débordés et n'arrivent pas à répondre à l'ensemble des demandes des habitants, il convient donc de faire une pause. Par ailleurs, les nouvelles règles de recevabilité des projets des citoyens ayant changé, on ne peut plus réaliser de nouveaux projets d'équipement public, Madame le Maire n'a pas voulu impacter l'enveloppe des IIL espace public pour permettre de répondre aux urgences importantes sur la voirie en 2019.

Quelques dates pour terminer : le mercredi 24 janvier à 14 heures 30, une conférence pour les grands-parents du 9^e dans le cadre de l'atelier des parents « Les mots qui font grandir » ; le lendemain ce sera les ateliers « Papas du Neuf », puis une réunion d'information sur le budget participatif avec Mme Isabelle VUGHT et l'ensemble des élus référents des quartiers le lundi 29, à 19 heures.

Puis suivront : le 1^{er} février la première conversation de l'année avec le « Un dans le Neuf », « Comment lutter contre les 'fake news' ? », rendues célèbres il y a quelques jours par le Président Macron ; dimanche 4 février le traditionnel concert PMO et il faut rappeler les conférences « 9^e Histoire » le 14 février et le forum « Horizon Métiers » pour les jeunes de 3^e le jeudi 8 mars à 13 heures.

Pour terminer son propos, Madame le Maire, souhaite en son nom, celui de M. Alexis GOVCIYAN, l'ensemble de l'exécutif et des élus municipaux, faire part de sa très grande tristesse et de sa très grande émotion à la suite de la disparition du commissaire de police du 9^e arrondissement, M. Thierry LEGRIS, décédé prématurément à l'âge de 47 ans des suites d'une maladie incurable, un cancer foudroyant qui l'a enlevé le 9 janvier dernier. Il laisse derrière lui une famille avec deux enfants. Toutes les pensées sont aujourd'hui tournées vers sa compagne, sa famille, ses proches et, bien sûr les effectifs du commissariat qui sont extrêmement touchés par cette épreuve. Le commissaire LEGRIS était arrivé dans le 9^e courant 2016 et très vite il avait su, par son dynamisme, ses compétences, ses qualités humaines, instaurer un lien de confiance et un partenariat d'excellence entre ses équipes et la Mairie du 9^e. Il avait une personnalité très singulière, il était un homme et un policier de valeurs et de principes, unanimement reconnu et apprécié par ses hommes. Madame le Maire tient au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, à lui rendre un hommage particulier, à l'homme qu'il était, à son professionnalisme. C'était un grand flic, comme cela a été dit à l'église de Boulogne-Billancourt la semaine dernière. Il manifestait un engagement indéfectible et un soutien sans faille au service de ses concitoyens. Madame le Maire souhaite que chacun puisse avoir une pensée très forte pour lui et tous ces hommes et ces femmes qui, au commissariat du 9^e, sont très attristés par cette disparition. C'est Mme Rachel ABREU qui assure le poste de commissaire de police par intérim et la nomination d'un nouveau commissaire devrait intervenir d'ici quelques temps.

Pour ce qui concerne la sécurité, Madame le Maire indique que le 1^{er} février à 10 heures est organisée, avec M. Alexis GOVCIYAN et le commissariat, la réunion de coordination des maraudes qui regroupe tous les acteurs de l'assistance et de la solidarité. Le 9 février à 14 heures 30 se tiendra une séance du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement. Cette réunion sera l'occasion de présenter un bilan d'étape de la mise en œuvre du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement depuis sa signature le 22 juillet 2016.

Mme Pauline VÉRON veut s'associer à l'hommage au commissaire de police, c'est avec beaucoup d'émotion qu'on a appris son décès. Elle avait eu l'occasion de le rencontrer, c'était quelqu'un d'extrêmement simple d'accès, très facile avec qui on pouvait échanger de façon très franche, on sentait un homme d'expérience même s'il était relativement jeune pour un poste de responsabilité, il avait auparavant exercé en province. Elle veut remercier Madame le Maire d'avoir représenté les élus et elle a constaté également l'émotion du commissariat face à cette disparition brutale. Elle souhaite donc s'associer à cet hommage ainsi que M. Jonathan SOREL.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO annonce le passage de l'atelier de propreté de l'avenue Trudaine à un horaire et un rythme de travail de 7 heures 42. C'est un sujet qu'on a longuement évoqué dans ce conseil et lors de ces points propreté, c'est un sujet que Madame le Maire souhaitait vraiment faire avancer et porter dès l'élection en 2014. Ce rythme de travail en 7.42 était déjà effectif sur l'atelier de la place Adolphe-Max, l'atelier « 9.1 ». Il indique quelques chiffres pour que l'on ait conscience des enjeux sur la période de novembre 2010 à juillet 2014. Les services ont fait un bilan sur quatre années pleines de ce rythme de travail. Le taux d'absentéisme est passé de 21.45 à 12,08, soit un recul de 9,37 points, baisse particulièrement significative. Pour les accidents de travail, on était à -50 % sur cette période, en nombre d'heures et en temps de balayage consacrés sur le secteur, avec un gain de 160 heures par mois par rapport à 2010, ce qui représente 14 %. Pour ce qui concerne les plaintes, sur le même secteur, ce qui est souvent assez significatif pour la propreté, l'équipe précédente avait reçu cinq plaintes, aucune en 2011, ni en 2012, ni 2013 et ni 2014, ce qui prouve les bienfaits de ce rythme de travail. On souhaitait absolument passer sur ce rythme de travail pour l'atelier 9.4, celui de l'avenue Trudaine, d'une part parce que c'est l'atelier où on avait le plus de difficultés au niveau du taux d'absentéisme et d'autre part parce que c'est le quartier où il y a le plus d'habitants, donc il est vraiment nécessaire d'avoir un rythme de travail qui corresponde. Ainsi que Madame le Maire l'a déjà annoncé, il confirme le passage de cet atelier en 7 heures 42, comme cela a été vu avec les services et la Ville de Paris. Il fallait absolument la création d'un deuxième atelier de l'après-midi pour avoir des agents sur le terrain dans ce secteur particulièrement habité et souillé durant la journée. Les agents vont travailler 7 heures 42, depuis 6 heures du matin jusqu'à 13 heures et l'après-midi on aura un nouvel atelier avec entre 8 et 10 agents qui seront tout le temps sur le terrain et qui pourront renouveler les opérations nettoyage durant la journée sur ce secteur. L'atelier de l'après-midi se formera d'ici le mois de mars, il faut qu'il y ait de nouvelles personnes embauchées avec ce rythme de travail directement dans le contrat de travail. Ces personnes travailleront l'après-midi et quand on passera, ce qui sera l'objet d'une délibération, sur le rythme de travail en soirée, ils seront sur ces rythmes de travail là, donc on aura plus d'agents que précédemment. Il n'y a pas de bilan à faire pour l'instant car on en est vraiment qu'au début, mais on verra les premiers résultats sur les prochains mois, il en sera fait part lors d'un point propreté.

Autre information, la distribution de lombricomposteurs individuels a été réalisée la semaine précédente. On avait envoyé une newsletter pour avoir des volontaires pour tester ce système et il faut dire que l'on a été victimes du succès car pour environ 60 lombricomposteurs à distribuer, on en est déjà à plus de 120 demandes sur liste complémentaire. On voit que les habitants du 9^e sont volontaires pour cette expérimentation et s'intéressent à ce type de sujet. M. Sébastien DULERMO invite chacun à se mettre sur la liste d'attente pour accueillir le lombricomposteur sur son petit balcon ou dans sa cuisine. Une nouvelle distribution devrait avoir lieu au printemps. Entre le mois de mars et le mois d'avril, généralement on essaie de présenter le plan propreté de l'année qui va suivre, cette année il sera présenté à cette période avec un premier objectif qui sera son l'objectif principal, la refonte de tous les plans de lavage sur le 9^e arrondissement.

Cela n'a pas été fait depuis plus de 15 ans sur l'arrondissement, on reprend tout à plat, on revoit la fréquence de lavage rue par rue, avec un itinéraire car on se rend compte qu'au fur et à mesure des couches viennent se rajouter et ce n'est plus tout à fait cohérent. C'est un gros travail et on espère que les équipes réaliseront ce travail pour une application avant la fin de l'année. Il y a aussi des difficultés, il ne faut le cacher, de surverbalisation, non pas sur des sujets d'intérêt, comme les jets de mégots par exemple, mais de la surverbalisation sur des présentations de bacs à ordures ou bien de cartons disposés à côté des bacs à ordures de tri par les commerçants. La surverbalisation de l'unité volante de Paris est due, sans parler d'excès de zèle mais peut-être à un effet du chiffre, donc on essaie de remettre les pendules à l'heure et cela devrait mieux se passer dans les prochaines semaines. Il y a eu quelques plaintes à ce sujet donc si on entend parler d'un excès de cette direction, ce n'est pas fictif.

Madame le Maire remercie M. Sébastien DULERMO pour cet exposé et son implication sur ce sujet important, notamment sur le passage au rythme 7 heures 42 à l'atelier Trudaine. Son implication a été réelle et remarquable pour accompagner les services et les agents à ce résultat car on se rend compte sur le terrain qu'avoir des agents disponibles du matin et du soir est une absolue nécessité pour le 9^e. La gestion des déchets avec le succès de la distribution des lombricomposteurs individuels cette semaine, est un sujet absolument fondamental pour changer les comportements. On peut modifier les horaires des agents, renforcer le matériel, mettre des moyens sur les nettoyements mais il faut aussi changer les pratiques et les comportements et des actions comme celles qui ont été menées la semaine dernière par la distribution de ces lombricomposteurs y participent. L'élaboration du plan propreté est aussi un gros chantier avec la révision des plans de lavage de l'arrondissement, mais il y en avait vraiment besoin. S'agissant de la verbalisation, la direction, la DPSP, qui est enfin mise en place a peut-être fait un peu de zèle, mais une réunion avec elle se tiendra dans quelques jours pour rappeler les priorités sur l'arrondissement et les missions attendues de leur part pour que le quotidien des habitants du 9^e soit amélioré et ne soit pas contraint.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire indique qu'aucune délibération n'étant concernée, ce point est caduc.

DÉLIBÉRATION 09.2018.003 (2018.DFPE.3) - SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE - CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE - SUBVENTION (169 000 EUROS) DONT UNE AVEC AVENANT À CONVENTION, À TROIS ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS MENÉES EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES FAMILLES PARISIENNES DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE (9^E, 10^E, 12^E, 13^E, 14^E, 17^E, 18^E, 20^E).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit d'une délibération pour attribuer une subvention à l'association Jeunesse de Saint-Vincent de Paul dont le siège social est dans le 10^e arrondissement mais qui accueille dans ses activités environ 30 % d'enfants ou de familles du 9^e arrondissement et quelques familles du 18^e arrondissement. L'association propose différentes activités dans l'axe de soutien à la fonction parentale, aussi bien soutien en allant chercher les enfants à l'école après la classe mais aussi de nombreuses activités extrascolaires, sportives ou culturelles pour des enfants âgés de 6 à 16 ans. La subvention proposée, 14 000 €, est légèrement en baisse par rapport à la subvention de l'année passée, ce qui s'explique notamment par le fait que les locaux sont actuellement en travaux et que l'association propose moins d'activités. C'est un vaste chantier pour cette maison des jeunes dans le 10^e arrondissement. Cette association travaille très bien en lien avec d'autres associations qui s'occupent de soutien à la parentalité comme Mosaïques9 pour l'arrondissement et a un ancrage tout à fait utile pour les familles du 9^e. Mme Gypsie BLOCH propose de voter pour la subvention de 14 000 € à l'association Jeunesse de Saint-Vincent de Paul.

Mme Pauline VÉRON confirme que c'est une association qui développe des activités à la fois pour les familles et pour les enfants et qui est soutenue par la Ville de Paris au titre de cette fonction d'aide aux parents, mais aussi au titre de la jeunesse. C'est une association qui, malgré la fermeture de ses locaux, arrive à maintenir quand même pas mal d'activités et c'est assez exemplaire. Son Groupe votera cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.3.

DÉLIBÉRATION - 09.2018.004 (2018.DPE.2) - MODIFICATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE TRAVAIL DES PERSONNELS OUVRIERS ET TECHNIQUES DU SERVICE TECHNIQUE DE LA PROPRIÉTÉ DE PARIS TRAVAILLANT AU ROULEMENT EN CYCLE DE TRAVAIL SAISONNIER.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que, pour rester sur la révolution des horaires, on avance petit pas par petit pas. L'année dernière la DPE avait mis en place des horaires décalés pour des prestations de balayage sur la période estivale du 15 juin au 15 septembre. Ce projet de délibération propose d'ajouter un mois supplémentaire et d'avoir pendant cette période qui s'étendrait du 1^{er} juin au 1^{er} octobre des agents en soirée sur l'ensemble de l'arrondissement ou en tout cas sur les zones prédéfinies au départ. Sur le 9^e on n'a pas eu beaucoup d'agents volontaires, donc c'était les agents nouvellement arrivés dans cette direction de la propreté qui étaient embauchés directement avec un contrat mentionnant cette possibilité de travailler en soirée, ce qui est fait maintenant sur tous les contrats des nouveaux arrivants à la direction de la propreté. On souhaiterait que ce service fonctionne toute l'année, du 1^{er} octobre au 1^{er} juin.

Le besoin est un peu moindre durant l'hiver parce que l'activité dans les rues est réduite mais il est certain que durant la période printanière on souhaiterait que ces agents puissent travailler en soirée ou un peu plus tard que 19 heures et qu'on ait quelqu'un de disponible sur certains secteurs jusqu'à au moins 22 heures. Néanmoins cela va dans le bon sens et on ne peut pas nier que des efforts soient faits, c'est toujours positif d'avoir des prestations supplémentaires, donc M. Sébastien DULERMO propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Madame le Maire ajoute que ces mesures vont dans le bon sens mais ne vont pas assez vite et il faut que les moyens soient vraiment en adéquation avec les besoins et les attentes des Parisiens. L'an dernier on ne peut pas dire qu'il y ait eu beaucoup de renfort pour assurer l'été, ce n'était pas le fait du 9^e arrondissement, c'était le cas dans tout Paris parce que la majoration du salaire n'était pas suffisamment attractive pour les agents de la propreté qui devaient travailler jusqu'à 23 heures 30.

Mme Pauline VÉRON constate que c'est une adaptation des horaires de nettoyage qui correspond aux nouveaux usages de la ville par les Parisiens puisqu'on voit année après année qu'il y a de plus en plus de monde dans l'espace public, notamment l'été avec les nouvelles façons de vivre sa ville. Elle ne se souvient pas d'avoir vu il y a dix ans autant de monde pique-niquer dans les rues de Paris le soir. Cela prend de grandes proportions, ce qui est plutôt sympathique mais qui demande des aménagements. L'année dernière, quand le dispositif a été mis en place, au moment où il y a eu l'appel au volontariat, il n'avait pas encore été décidé du montant de la prime qui serait accordée aux agents, ce qui avait pu faire que certains ne s'étaient pas portés volontaires. Elle pense que cette année le dispositif est mieux connu des agents, cela va dans le bon sens, allié à une augmentation des moyens puisque depuis le début de la mandature, 200 agents ont été recrutés à la propreté de Paris, plus des investissements importants au niveau du matériel, plus une réorganisation du cycle et des méthodes de travail qui sont en réflexion. Au prochain conseil de Paris aura lieu la présentation de la mission d'information et d'étude menée par l'ensemble des groupes de la majorité avec notamment son collègue, Maire du 18^e arrondissement et Mme Florence BERTHOUT. Mme Pauline VÉRON pense que cela donnera l'occasion d'avoir un grand débat sur la propreté suite aux recommandations de ce rapport qui sera présenté dans 15 jours, son Groupe votera cette délibération.

Madame le Maire la remercie de rappeler que cette mission d'informations et d'évaluation avait été voulue par le Groupe « Les Républicains indépendants » présidé par sa collègue du 5^e arrondissement Mme Florence BERTHOUT. Elle attend avec intérêt les recommandations et les préconisations de cette MIE où elle a elle-même été auditionnée il y a quelques temps, c'était tout à fait intéressant. Des premiers éléments qu'elle a pu lire, elle pense que ce sera très instructif pour la Ville de Paris, pour la Maire de Paris de savoir que 1 000 postes ont été supprimés en l'espace de quelques années. La situation actuelle n'est pas acceptable pour beaucoup de Parisiens : elle s'explique aussi par un désengagement progressif de la Ville de Paris depuis une dizaine d'années. Il y a besoin d'un électrochoc sur ce sujet pour assurer cette mission essentielle de la ville.

M. Jean-Baptiste de FROMENT ajoute que Mme Gypsie BLOCH fait partie de la mission d'information et d'évaluation sur la propreté. Cette délibération va dans le bon sens, mais il rappelle qu'en 2014, l'exécutif était porteur d'un projet de révolution des horaires pour Paris et dans le 9^e arrondissement, en faisant dès cette époque le constat qu'il y avait une inadaptation de l'offre et de l'organisation des services de la ville dans beaucoup de domaines, et notamment la propreté, et qu'il fallait engager une vraie remise à plat qui ne se fait pas en un jour et qui demande beaucoup de travail. Ce sont des sujets de ressources humaines très compliqués mais les élus voulaient redimensionner et adapter les horaires de travail, notamment des agents, et les ouvertures des services aux nouveaux usages de la ville. On constate qu'il y eu finalement beaucoup de temps perdu dans ce domaine et que les délibérations et autres évolutions cosmétiques ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux et des problèmes, notamment dans le domaine de la propreté dans une ville comme Paris en 2018.

Madame le Maire confirme que des efforts sont attendus et que la Maire de Paris devra donner des réponses.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DPE.2.

DÉLIBÉRATION - 09.2018.005 (2018.DLH.42) RÉALISATION 38-40, RUE MILTON (9^E) D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION PLAN CLIMAT ÉNERGIE PAR LA RIVP.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET annonce qu'il s'agit d'approuver un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier situé au 38-40 rue Milton. Elle rappelle que cet ensemble a été construit en 1988 et la consommation énergétique est de 278 kWh ep par mètre carré par an. Après travaux d'isolation des façades, de la toiture, le remplacement des menuiseries et des volets et la mise en place d'une VMC, la consommation énergétique devrait être réduite de 39 % pour arriver à 170 kWh ep par mètre carré shon par an, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Précision supplémentaire, les toitures terrasses seront végétalisées. Le coût de l'opération est évalué à 2 167 274,70 €, soit 31 928 € par logement, dont 432 620 € à la charge de la ville. Elle propose un avis favorable à cette rénovation qui ne peut qu'aller dans le sens des économies aussi bien de la RIVP et la Ville que des locataires.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération qui fait partie d'un plan global réhabilitation en faveur du climat de nombreux immeubles de bailleurs sociaux de la ville. Elle espère que les baisses de crédit aux bailleurs sociaux du fait de la réforme des APL et de ce qui est annoncé dans la loi logement ne vont pas empêcher les bailleurs sociaux...

Madame le Maire rappelle que l'on parle du plan climat.

Mme Pauline VÉRON répond que le problème est que ce qu'ont indiqué les bailleurs sociaux de la ville, c'est que compte tenu de ce qui est annoncé de la baisse des crédits aux bailleurs sociaux, ils ne vont plus avoir de marge de manœuvre pour faire ce genre de projet, que cela pose quand même question et qu'au-delà de la question des APL, il y a la question du financement des bailleurs sociaux qui investissent. Jusqu'à présent ce qui a été annoncé, c'était de prendre l'argent des bailleurs sociaux qui certes peuvent capitaliser et ne pas réinvestir, ce qui peut s'entendre, mais de le prendre aussi chez les bailleurs qui font ce type d'investissement. Elle trouve qu'on peut s'interroger et que la question de la possibilité de continuer ce type de rénovation en fonction de ce qu'il y aura dans la loi logement du gouvernement va se poser.

Mme Isabelle VUGHT note que l'on a parlé de la loi logement, mais en fait une grande partie a été déjà faite dans la loi de finances sur la baisse des crédits. Elle ne sait où la RIVP se situe par rapport aux autres bailleurs sociaux, si elle a un taux de paiement des loyers confortable, si elle a des ressources qui lui permettent d'investir ou d'emprunter, si elle est capable d'en prendre une partie à sa charge.

Mme Pauline VÉRON est au conseil d'administration de la RIVP et au dernier conseil, il a été montré des projections d'ici deux ans, il n'y a plus de crédit pour investir dans ce genre de réhabilitation.

Madame le Maire indique qu'il s'agit de remettre à plat la politique du logement et qu'on ne peut pas dire que ce serait la faute du gouvernement d'Édouard PHILIPPE sur les APL, une décision qui avait déjà été prise par l'ancien gouvernement. La politique du logement a besoin d'être repensée totalement en profondeur, il faut attendre de voir ce qui sortira de la loi logement mais en tout cas, la situation n'est pas satisfaisante en l'état.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DLH.42.

DÉLIBÉRATION - 09.2018.006 (2018.DLH.47) COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE DU LOGEMENT.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la présente délibération a pour objet d'établir la composition de la conférence du logement. Citant le Général de GAULLE, elle estime que cette délibération conduit à créer un nouveau comité Théodule pour une mesure de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté intitulée « Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat ». Dans le cadre de la loi, la commission a plusieurs missions qui doivent définir les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux. Tout en respectant les objectifs de l'État qui a divisé les demandeurs de logements sociaux en quartiles en fonction de leurs revenus, ces objectifs sont de consacrer 25 % des attributions aux ménages les plus pauvres, premier quartile, et 50 % aux trois autres quartiles. Pourquoi ne pas lancer un appel à projet pour avoir un logiciel qui permette d'attribuer les logements sociaux automatiquement ?

On gagnerait du temps car à force de donner les objectifs en quartile, de créer des comités Théodule, Gustave et Hyppolyte, de s'adonner à la réunionite aiguë, on retire toute trace d'humanité dans les procédures d'attribution et surtout on ne s'occupe pas des vrais sujets. Mme Sylvie LEYDET propose un avis défavorable à cette disposition.

Madame le Maire demande si l'opposition souhaite prendre la parole sur cette disposition et ce décret d'une loi passée sous François HOLLANDE.

M. Jonathan SOREL exprime un avis favorable car c'était une proposition qui venait plutôt des élus locaux, de la conférence du logement. Il est vrai que les lois sont parfois un peu compliquées à appliquer, mais en l'occurrence, l'idée est de mettre tous les acteurs d'un territoire autour de la table pour mettre en œuvre une politique d'habitat, c'est-à-dire de faire de la mixité sociale non pas simplement dans la construction des logements mais aussi au niveau des politiques de loyers pour voir qui habite dans les appartements. L'idée est de faire de la mixité sociale dans l'habitat, cela va plutôt dans le bon sens, c'est un outil de concertation pour les élus locaux à la demande des élus locaux. Il ne voit pas de raison de s'y opposer et il votera pour cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT juge contestable le cadre dans lequel cela s'inscrit et qui revient en réalité, alors même qu'effectivement il s'agit d'une instance locale de discussion sur les objectifs, à rajouter des objectifs supplémentaires en plus des 25 % de la loi SRU. Les marges de manœuvre au niveau local s'en trouvent d'autant plus réduites et c'est ce cadre qui le dérange. La délibération en tant que telle a simplement pour objet de donner une clé de répartition et sur cet aspect strictement, il n'a rien contre d'autant qu'il est plutôt content que les Maires d'arrondissement soient représentés. Il y a la Maire de Paris, les 20 Maires d'arrondissement, plus un représentant de la Métropole. De ce point de vue l'association des maires d'arrondissement est bonne. Il faudrait que cette conférence n'aboutisse pas à réduire encore plus le pouvoir d'attribution des maires. M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle que d'ores et déjà, ce qui est inscrit dans la loi mentionne que la règle est de 50 % pour la Maire de Paris, ce qui est d'ailleurs rappelé dans la délibération et 50 % pour le maire d'arrondissement. Il ne faudrait pas que cette concertation aboutisse à geler le pouvoir de décision encore plus au niveau central. Un certain nombre d'amendements et de vœux qui conditionneront le vote final seront déposés au Conseil de Paris, à ce stade le Groupe votera contre.

Madame le Maire le remercie d'avoir rappelé la position de l'exécutif.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2018.DLH.47.

L'ordre du jour *stricto sensu* étant épuisé, Madame le Maire passe à la question orale au maire d'arrondissement déposée par Mme VÉRON au titre de l'opposition et un vœu que Madame le Maire dépose avec l'exécutif municipal du 9^e à la Maire de Paris sur un sujet qui fait actualité depuis quelques semaines avec les travaux du Vélib'2.

Elle laisse la parole à Mme Pauline VÉRON puisque le règlement intérieur stipule que le temps consacré par le conseil d'arrondissement aux questions orales adressées par ses membres au maire d'arrondissement ne peut excéder une heure par séance. Le secrétaire de séance, Mme Isabelle VUGHT va donner lecture de la question posée, rédigée par l'opposition. Ensuite ce sera la réponse du Maire d'arrondissement ou de son représentant, en l'occurrence et compte tenu du dossier, de son adjoint Monsieur DULERMO. L'auteur de la question dispose d'un droit de réplique dont la durée ne peut excéder trois minutes. L'examen des questions orales ne peut faire l'objet d'aucun débat.

Mme Isabelle VUGHT donne lecture de la question orale présentée par Mme Pauline VÉRON relative aux cendriers de rue dans le 9^e arrondissement.

Les jets de mégot sur l'espace public constituent un problème majeur de propreté à Paris. Le 9^e arrondissement n'est pas épargné par ce phénomène. Les mégots nuisent considérablement à l'environnement. Ils salissent ainsi l'espace public et contribuent à polluer les eaux usées lorsqu'ils atterrissent dans les égouts. 350 tonnes de mégots sont ramassées chaque année dans les rues de Paris par les services de la Direction de la Propreté et de l'Environnement.

Afin de lutter contre ce phénomène, les 30 000 corbeilles de rue ont été dotées d'éteignoirs pour permettre aux fumeurs d'éteindre leur cigarette et de jeter leur mégot directement à la poubelle. Les 4 800 agents en charge du nettoyage et de la collecte des déchets s'occupent, notamment, de ramasser les mégots jetés sur la voie publique. Des moyens importants sont consacrés au nettoyage des rues et notamment au ramassage des mégots. Par ailleurs, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été réalisées afin de faire évoluer les mentalités. Enfin, la Mairie de Paris a créé en 2016 une brigade de lutte contre les incivilités. Cette brigade est notamment chargée de verbaliser les jets de mégots. Les contrevenants encourent une amende de 68 €. Ainsi rien qu'au mois de novembre 2017 dans le 9^e, 225 jets de mégots ont été constatés et verbalisés, 722 sur l'ensemble de l'année 2017.

Depuis 2014, la Mairie du 9^e a pris l'initiative d'installer des cendriers de rues. Ces cendriers, financés grâce au budget d'investissement des conseils de quartier, sont vidés par une association d'insertion qui se charge ensuite de recycler les mégots.

L'opposition municipale, en la personne de Mme Pauline VÉRON, souhaite connaître le nombre de cendriers de rue installés depuis 2014 et leur coût précis en investissement et en fonctionnement avec le marché d'insertion et connaître le nom de l'entreprise d'insertion chargée du marché. Elle demande également à ce que Mme Delphine BÜRKLI communique au conseil d'arrondissement un document présentant un bilan chiffré indiquant la quantité de mégots récoltés et recyclés chaque année afin d'évaluer ce dispositif et son éventuelle complémentarité avec le dispositif municipal parisien.

Madame le Maire rappelle que c'est un sujet qui lui tient à cœur puisque le 9^e arrondissement est le premier arrondissement à avoir mis en place ce dispositif de cendriers de rue pour recycler les mégots. Elle demande à M. Sébastien DULERMO de répondre précisément à toutes ces questions.

M. Sébastien DULERMO ajoute : « Le premier et le seul arrondissement à avoir installé des cendriers de rue ». Il remercie également de poser la question parce que cela permet de se pencher quelques minutes sur les retours d'expérience et de faire un bilan du dispositif, ce qui est fait en interne. Il regrette de ne pas être bon dans la communication contrairement à d'autres qui sont peut-être meilleurs, mais pas beaucoup dans les actes... Il indique qu'il va tirer un bilan du dispositif à une année n+2 depuis la mise en place. Il remarque que quand on écoute la question, on a l'impression qu'il s'agit d'une éventuelle complémentarité, ce qui voudrait dire que tout ce que fait la Mairie de Paris en termes de propreté est génial mais en revanche, ce que font les autres n'est pas terrible.

Il ajoute qu'il espère faire de la politique autrement et qu'il n'est pas là pour dire que ce que les autres font n'est pas bien et que ce qu'il fait est très bien. Il pense avoir été parmi les premiers à essayer de soutenir et communiquer sur les actions de la Ville de Paris, avec l'adjoint en charge de la propreté, que ce soit sur les corbeilles de rue équipées d'éteignoirs, sur le fait que les agents verbalisateurs pouvaient enfin verbaliser les mégots. Cela pouvait avoir lieu avant mais ce n'était pas forcément retranscrit par des actes sur le terrain. Les chiffres sur le mois de novembre sont en nette progression sur l'ensemble des mois de l'année 2017, et en 2018, cela va dans le bon sens. Il en est très satisfait et insiste sur le fait que la communication est très bonne même s'il y a des choses qu'il trouve moins bien, d'ailleurs il le dit aussi.

Sur ces cendriers, Madame le Maire avait demandé à la Ville de Paris si ce dispositif pouvait être appliqué ailleurs et si le 9^e pouvait être l'arrondissement test. Cette démarche avait rencontré un accueil plutôt favorable de M. Mao PENINO resté sans suite, mais sans aide matérielle ni financement. Cette proposition de cendriers tenait à cœur de l'exécutif qui trouvait que le dispositif actuel avec les éteignoirs de rue n'était pas assez visible. Une conférence de citoyens a eu lieu sur la thématique de la propreté commandée par la Ville de Paris, organisée par l'IFOP, dont on a eu les résultats la semaine dernière. La première remarque sur les cendriers et sur les éteignoirs de corbeille de rue est qu'ils ne sont pas assez visibles et pas assez compris des Parisiens. C'est une consultation de citoyens, pas de professionnels ou de politiques. Des groupes de travail étaient faits dans cette consultation avec différents groupes d'arrondissement et on était en groupes 9, 10, 11. Dans ce groupe, les habitants du 9^e ont remarqué la différence par rapport aux habitants d'autres arrondissements en mentionnant que les habitants du 9^e se rendaient compte qu'il y avait un effort supplémentaire puisque des cendriers avaient été mis par la Mairie. Ils ont bien conscience que c'est un test, uniquement dans le 9^e, cela fait plaisir de voir que les concitoyens l'ont remarqué, c'est déjà une première victoire.

Pour revenir au bilan et à l'installation des cendriers, quand on a voulu les mettre en place, on l'a proposé aux conseils de quartier, ce n'était pas une obligation de nous aider à financer cette expérimentation puisque le conseil de quartier du Faubourg Montmartre a toujours refusé d'installer ces cendriers. Il faudra peut-être y aller avec un peu plus de force et l'imposer avec le budget Mairie du 9^e mais en tout cas, il n'y a pas de cendrier dans le quartier Faubourg Montmartre à part dans la cour de la Mairie.

Quant au chiffre demandé dans cette question, au total il a été acheté 154 cendriers en trois ans, pour un montant total de 39 916 € TTC, il s'agit d'une dépense d'investissement. M. Sébastien DULERMO précise qu'il y avait d'abord une première tranche sous forme expérimentale et une deuxième tranche pour le même fournisseur avec qui il a été convenu d'installer les cendriers, cela comprend la fourniture et la pose de ces cendriers. Ensuite, une entreprise d'insertion, Nature Espace a obtenu le marché. On retrouve cette entreprise dans d'autres arrondissements parisiens ou en banlieue. C'est une entreprise d'insertion qui assure toutes sortes de prestations de nettoyage mais aussi d'entretien d'espaces verts ou autres. Sur cette mission, il est difficile de donner un coût en fonctionnement exact car il s'agit d'un contrat de surentretien dans un marché global dans lequel figurent aussi le surentretien de l'ensemble des squares, les espaces végétalisés quand il existe des jardinières pleine terre. Les agents enlèvent les canettes et autres dans ces espaces, ce qui représente un montant de 7 800 € hors taxes pour 312 heures de travail. Mais dans la tournée pour enlever les canettes des jardinières pleine terre, ils rencontrent des cendriers, donc ils ne peuvent pas comptabiliser le nombre d'heures passées sur les cendriers par rapport au nombre d'heures passées sur les jardinières. Donc on ne peut pas dire exactement combien d'heures il y a sur les cendriers, d'autant que certains cendriers sont vidés deux fois par semaine, ce sont ceux qui sont les plus utilisés notamment aux arrêts bus, mais certains ne sont vidés qu'une fois ou d'autres une fois tous les dix jours parce qu'on a un peu moins de sollicitation sur ceux-là. Sur la quantité de mégots recyclés en 2017, d'après le bilan de début du mois, on est à 52 kg de mégots récoltés, soit 208 000 mégots pour l'ensemble des 154 cendriers, chiffre en nette progression car l'année 2016, on était à 31 kg. Ces chiffres sont donnés par « Les Joyeux recycleurs », une entreprise qui se charge de recycler divers produits, gobelets en plastique ou autres, pour différentes sociétés. M. Sébastien DULERMO estime le montant du contrat à 20 ou 40 € par mois. Ils se chargent de venir prendre les mégots à la Mairie et s'occupent du recyclage via une autre société, ce sont eux qui fournissent le bilan chiffré. Donc 52 kg, soit 208 000 mégots en 2017 pour 31 kg en 2016. On pense que c'est une des politiques publiques qui présente un bilan tout à fait positif et vraiment complémentaire avec le dispositif des éteignoirs sur la Ville de Paris. Cela ne résout pas tous les problèmes mais montre aux agents de la propreté qu'on les accompagne en essayant de faire en sorte qu'il y ait moins de mégots dans la rue même si l'on ne peut pas dire que les 208 000 mégots se seraient retrouvés sur l'espace public mais on peut estimer que 60 à 70 % se seraient retrouvés par terre, et surtout non recyclés. La ville estime le poids des mégots à 350 tonnes mais on ne sait pas comment c'est évalué étant donné que les mégots ne sont pas triés et que l'on ne voit pas comment on arrive à les compter dans une pelle d'éboueur.

Mme Pauline VÉRON remercie M. Sébastien DULERMO pour ces éléments de réponse. La question n'était pas polémique, elle était l'occasion de faire un bilan sur un dispositif dont on parle souvent mais dont on n'avait pas les éléments pour en mesurer l'impact. Elle pensait que cela faisait une ou deux années qu'il a été mis en place et qu'il y avait peut-être des éléments de recul qui permettraient de voir ce qu'il donnait.

Effectivement c'est un dispositif intéressant et c'est intéressant de voir les quantités, le coût et si effectivement il a une rentabilité pour un impact intéressant. Elle pense qu'effectivement c'est complémentaire de ce que la ville déploie par ailleurs et peut constituer un test pour une extension dans Paris, si effectivement il s'avère positif.

Mme Pauline VÉRON demande si l'on sait, après que les Joyeux Recycleurs soient venus chercher les mégots à la Mairie, où ils les emmènent pour le recyclage et quelle est la technique de recyclage des mégots.

M. Sébastien DULERMO explique que lors de la mise en place des cendriers, c'était la société TerraCycle qui recyclait ces mégots. La volonté des Joyeux Recycleurs était de trouver une société qui puisse recycler plus proche de Paris car on voulait essayer de minimiser le bilan carbone et arriver à recycler en région parisienne. Depuis on ne sait pas si ils ont trouvé une société qui valorise ces déchets plus près de Paris que la Lozère, mais on pourra leur poser la question. Ils viennent chercher les mégots en Mairie et ils collectent ailleurs d'autres déchets, donc ils font des envois groupés sur la société qui doit récolter et recycler autres choses que des mégots. Le coût est de 20 ou 40 €, c'est un abonnement. Ils peuvent venir une fois par mois ou plusieurs fois par mois s'il y a beaucoup de mégots mais le coût n'augmente pas, c'est un forfait de collecte, ils sont basés dans le 9^e rue Condorcet. Quand ils recyclent, ils font soit des matériaux d'isolation, soit des plaques de plastique qui sont transformées en autres choses. On aimerait bien d'ici la fin de la mandature essayer d'avoir au moins un banc public dans un square qui soit réalisé dans ces matériaux-là. Le matériau recyclé qu'ils ont amené lorsqu'ils ont présenté ce système de valorisation sent un petit peu mais il y a bien des bougies à odeur de tabac et il pourrait être sympathique d'avoir un banc ou une chaise qui serait fait avec ces matériaux-là.

Madame le Maire rappelle que quand on a réfléchi aux jets de mégots et à la façon de les recycler, on s'est trouvé face à une problématique car il y avait une usine en Lozère et une en Grande-Bretagne et on a souhaité privilégier la Lozère. Il y avait un reportage dans Télématin sur cette société de recyclage qui expliquait tout le dispositif et qui doit être disponible en *replay*. Ainsi, les mégots ramassés dans le 9^e deviennent des billes de plastiques utilisées dans le bâtiment et l'isolation. Madame le Maire se déclare ravie de voir que les chiffres augmentent d'années en années. Elle souhaitait au départ que ce soit une démarche pédagogique et que les gens se disent « Eh bien, voilà, ce mégot je ne le jette plus par terre, il va devenir quelque chose en le mettant dans ces contenants... ». Madame le Maire remercie d'avoir abordé ce sujet qui a permis de présenter plus en détail le dispositif et l'ambition de l'exécutif de participer à la salubrité des rues et à lutter contre ce phénomène.

Madame le Maire annonce la fin de l'ordre du jour avec un vœu de l'exécutif municipal du 9^e relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service. On constate avec désolation depuis plusieurs semaines des chantiers mal tenus, pas seulement dans le 9^e, mais tout Paris est concerné.

Elle souhaite aborder ce sujet puisque beaucoup d'habitants de l'arrondissement se posent des questions sur la tenue de ce chantier et de ce nouveau marché passé avec une entreprise de vélos, Smoove. Elle laisse M. Sébastien DULERMO présenter ce vœu à la Maire de Paris. Ce sujet sera abordé avec les collègues de son groupe au prochain Conseil de Paris.

M. Sébastien DULERMO expose que chacun, usager du Vélib' ou non, a pu constater une importante rupture de service depuis le retrait des vélos de JCDecaux. Cette dégradation de service entre les deux contrats était forcément prévue parce qu'on ne pouvait pas passer de l'un à l'autre du jour au lendemain mais il fallait forcément du temps pour supprimer les anciennes et installer les nouvelles, réaliser des raccordements électriques, etc. Il avait été annoncé que 50 % des stations seraient opérationnelles au 1^{er} janvier 2018, soit environ 600 stations qui devaient être opérationnelles au 1^{er} janvier. De fait, au 1^{er} janvier on était à peine entre 70 et 100, alors que 100 % devaient être opérationnelles au 1^{er} avril 2018. Au-delà d'une dégradation du service qui aurait pu être quasiment neutre à cause de la période hivernale, finalement c'est une véritable rupture du service qui est constatée aujourd'hui. Le Syndicat mixte en charge de cette installation et de ce système a récemment voté des compensations. Il y avait d'abord une induction de 50 % sur les abonnements mensuels des nouveaux abonnés et ceux dont l'abonnement arrive à expérimentation au premier trimestre 2018. Vendredi dernier il a été annoncé, toujours en complément, que le mois de janvier allait être remboursé aux abonnés historiques. C'est vraiment insuffisant, et pour être clair, il paraît vraiment indécent de faire payer un service qui n'est pas opérationnel aux usagers. On peut aussi dénoncer ce qui se passe sur l'espace public avec des emprises de chantier qui ne sont pas maintenues parce que les sociétés en charge de l'ouverture des emprises avaient du travail pour une à deux semaines par station. Finalement ce sont des emprises ouvertes depuis bien plus longtemps dont elles ont la charge de s'occuper et d'entretenir. Elles n'y arrivent pas du tout puisque ce n'est pas leur cœur de métier à la base, donc on se retrouve avec des dépôts sauvages dans ces emprises la plupart du temps. C'est pour cela qu'on souhaite que la Maire de Paris s'adresse directement au Syndicat mixte pour lui demander de réelles compensations pour les usagers et que ce ne soit pas des petites mesurette comme le Syndicat mixte les a prises notamment la semaine dernière.

Madame le Maire remercie M. Sébastien DULERMO d'avoir exposé de vraies préoccupations sur ce sujet qui est tout sauf anecdotique.

Mme Pauline VÉRON expose que, comme l'a rappelé Monsieur DULERMO, c'est le Syndicat métropolitain qui gère maintenant ces Vélib' puisque jusqu'à présent Vélib' était surtout à Paris et dans quelques petites villes de banlieue. Maintenant la décision est prise par M. Patrick OLLIER et par la Maire de Paris, ce qui est une bonne chose, de décider qu'il y ait 80 villes de banlieue qui puissent avoir Vélib'. Cela va donner un impact beaucoup plus important. Ce n'est donc pas la Mairie de Paris qui est seule décisionnaire mais la Maire de Paris s'est déjà exprimée à l'occasion de ses vœux la semaine de la rentrée pour dire qu'elle n'était bien évidemment pas satisfaite de la façon dont le prestataire mettait en œuvre le marché.

Elle a ensuite annoncé que les pénalités prévues par le contrat allaient être mises en œuvre et elle a demandé à ce syndicat, ainsi que M. Patrick OLLIER, un certain nombre de compensations pour les usagers. Aujourd'hui, il y a eu des annonces complémentaires sur de nouvelles compensations, notamment la gratuité pour le mois de janvier, même si effectivement le nouveau prestataire a été confronté à des difficultés techniques qu'il n'avait pas totalement anticipées comme la difficulté du raccordement électrique des stations, le fait qu'il ne pouvait pas intervenir avant le 1^{er} janvier puisqu'il n'avait le marché qu'à partir du 1^{er} janvier et que c'était une contrainte juridique. Il n'a manifestement pas pris la mesure du travail à faire en plus du passage de 1 000 stations à 1 400 stations, avec les vélos électriques en plus. Effectivement on se retrouve dans une situation qui n'est absolument pas satisfaisante et des demandes de compensations ont déjà été faites. Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur ce vœu parce qu'il va y avoir un débat au conseil de Paris et que ce vœu sous-entendrait qu'il n'y aurait pas déjà eu une réaction de la Maire de Paris par rapport à la mise en œuvre du contrat, ce qui n'est pas vrai puisqu'il y a déjà eu plusieurs demandes de la Maire de Paris, plusieurs réactions par rapport à cette situation, à la fois 50 % du prix de l'abonnement les trois premiers mois de l'année, trois heures gratuites pour les anciens abonnés pour qu'ils puissent utiliser les vélos électriques gratuitement pendant trois heures. Le mois de janvier pour l'instant est gratuit et il faut attendre de voir à la fin du mois où en est la réalisation des stations pour voir ce qui se passe pour le mois de février, donc tout ça va quand même dans le bon sens. Le prestataire a dit qu'il avait doublé les personnes sur les chantiers pour accélérer la mise en œuvre, tout le monde a pris la mesure de la situation et fait ce qu'il faut pour que les choses s'accélérent et se passent mieux.

Mme Isabelle VUGHT indique qu'elle a une carte Vélib' qu'elle ne peut pas utiliser puisqu'il n'y a pas de vélo et c'est un vrai problème aggravé par le fait qu'il y a le développement de sociétés qui mettent des vélos libres. C'est vraiment catastrophique parce qu'ils profitent évidemment des lacunes du marché et des nouveaux Vélib'. Elle ajoute que ce n'est pas la liberté de laisser son vélo n'importe où !

Madame le Maire confirme que l'on voit beaucoup de vélos fleurir sur les trottoirs qui empêchent les personnes de se mouvoir sur les trottoirs. On peut dire que c'est la faute d'un tel et d'une telle mais Madame le Maire estime que la Ville de Paris a sa responsabilité. On parlait de difficultés juridiques avant le 1^{er} janvier pour effectuer ces travaux, cela aurait dû être anticipé avant que l'on arrive à une situation de blocage où l'on voit des chantiers dont on a l'impression qu'ils sont laissés à l'abandon comme place Gustave-Toudouze, rue Victor-Massé, rue Viollet-le-Duc pour ne prendre que les exemples du 9^e arrondissement. Elle juge que Mme Isabelle VUGHT a raison, cette explosion des vélos en libre-service et la non-réponse de la Ville de Paris pour répondre à ce nouveau fléau sont problématiques.

M. Jean-Baptiste de FROMENT ajoute que la situation est effectivement consternante puisque à l'heure où on parle, on doit être à 80 stations Vélib' ouvertes dans Paris sur les 1 200 qui sont intramuros.

Lorsque le nouveau marché a été attribué et qu'on a connu le nom du nouveau prestataire, il avait posé une question d'actualité à la Maire de Paris sur plusieurs sujets relatifs à Vélib' et il s'inquiétait de la continuité du service public que constitue Vélib'. Il demandait si, comme ce n'était plus le prestataire historique JCDecaux mais un nouveau prestataire, si à l'issue des démarches d'appel d'offres, on avait pris absolument toutes les garanties pour s'assurer d'une continuité de ce service. Comme il y a des concurrences qui apparaissent, c'était d'autant plus crucial. Monsieur NAJDOVSKI avait juré ses grands dieux que tout était d'équerre, on voit le résultat. Il considère la réponse de Mme Pauline VÉRON comme absolument hallucinante parce que cela doit faire partie de la construction du marché et de l'appel d'offres que de prévoir une phase transitoire qui permet de réduire au minimum la période où l'on ne dispose plus de vélo. Manifestement, absolument rien n'avait été fait. M. Jean-Baptiste de FROMENT a devant son domicile, comme un peu tout le monde, un chantier en cours depuis le début du mois de novembre et le panneau annonce que les travaux vont être terminés le 15 décembre. Aujourd'hui c'est un dépotoir de plus. Cette situation, qui ne va pas du tout, est de la responsabilité exclusive de la Ville de Paris, il faut que les Parisiens le sachent, les habitants du 9^e en particulier et il y a un syndicat métropolitain dirigé par Mme BARATTI-ELBAZ. Il l'avait dénoncé parce que le Vélib' est quelque chose de très emblématique de la Ville de Paris. Tout le monde est très attaché à ce service et on avait trouvé un peu anormal, même si la métropolisation faisait qu'on était obligé de passer par un Syndicat mixte, que le conseil de Paris, que les conseils d'arrondissement plus généralement soient privés de toute information sur la nouvelle offre Vélib'. On a posé des questions pendant des mois pour savoir à quoi allait ressembler le nouveau Vélib', ce qu'il y avait dans le cahier des charges, est-ce qu'il y aurait des Vélib' électriques ou pas, combien coûteraient ces nouveaux Vélib' puisqu'il y a une augmentation très sensible du tarif. On n'a eu les réponses à aucune de ces questions sous prétexte que c'était un syndicat métropolitain, syndicat métropolitain dans lequel siège à majorité évidemment les élus parisiens. Il précise qu'il n'y a aucun élu parisien d'opposition dans ce syndicat métropolitain. Ce qui s'est passé sur Vélib' depuis le mois de juin est une véritable boîte noire, c'est complètement anormal, c'est vraiment un déni de démocratie. Quand en plus, au bout du compte, ça ne marche pas, on est d'autant plus énervé de ne pas avoir pu un peu participer à la conception de ce service qui pour l'instant est un fiasco.

Pour revenir au vœu, Mme Pauline VÉRON dit que Mme HIDALGO a réagi mais effectivement les propositions qui ont été faites sont complètement ridicules, ça consiste à proposer trois heures pour utiliser des Vélib' qui ne marchent pas. Il y a un principe qui est absolument évident et qui est simple, qui est que tant qu'une offre minimale de Vélib' et de stations Vélib' n'ont pas été ouvertes à Paris, il faut le remboursement intégral pour les abonnés Vélib', c'est une évidence. En fait, il aurait fallu dire par avance que si le service n'était pas en place, les gens en cours d'amendement ou qui viennent de s'abonner doivent être remboursés. On a dit qu'il y a à peu près un bon millier de stations Vélib' à Paris, tant qu'on n'a pas atteint le seuil des 500, ce qui n'est déjà pas énorme, on doit être remboursés intégralement parce que tant qu'il n'y en a pas 500, cela signifie qu'on ne peut pas vraiment utiliser Vélib' parce que à l'arrivée et au départ il faut un minimum de stations, il faut atteindre une masse critique minimale pour que le service soit utilisable.

Donc, cette histoire est un véritable fiasco emblématique d'une fin de règne très difficile pour Anne HIDALGO, d'ailleurs ses adjoints ont déjà démissionné.

Madame le Maire remercie M. Jean-Baptiste DE FROMENT pour ce cri du cœur. Elle ajoute, pour la parfaite information de l'assistance, que Mme Marie-Pierre DE LA GONTRIE présidait ce syndicat jusqu'en octobre et lorsque cette question d'actualité avait été très justement énoncée devant la Maire de Paris, en mai ou en juin, pour mettre en garde sur un certain nombre de choses et sur la continuité du service public, c'est Mme DE LA GONTRIE qui siège au conseil de Paris, dans le groupe de Mme HIDALGO, qui en était en charge. Il faut que les choses soient très claires, il est dommage que ce M. Jean-Baptiste DE FROMENT avait soulevé en juin se soit finalement passé au détriment des Parisiens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Considérant que Vélib' comptait avant la transition entre les deux générations de service de vélos en libre-service 300.000 abonnés ;

Considérant que depuis octobre 2017, les anciennes stations ont été progressivement désactivées, réduisant ainsi jusqu'à 50 % le nombre de vélos et de points d'attache disponibles ;

Considérant que la délibération 2017 DVD 102 organisant la transition entre les deux prestataires prévoyait une mise en service de 505 stations au 1^{er} janvier 2018, puis de 505 autres stations d'ici avril 2018 ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2018, 64 stations étaient réellement disponibles au terme de 3 mois de travaux, dont une partie ne disposait d'aucun vélo ;

Considérant que le nouveau prestataire s'est alors engagé à mettre en service 80 stations par semaine, soit plus de 300 ans d'ici fin janvier ;

Considérant qu'au 12 janvier 2018 seules 80 stations étaient activées avec 678 vélos disponibles, le rythme de 80 nouvelles stations supplémentaires par semaine n'est donc pas tenu ;

Considérant que Smoovengo s'est engagé à livrer 200 stations fin janvier, ce qui reporte l'achèvement du déploiement au début de l'été ;

Considérant que le déploiement des stations se fait sans prioriser les gares parisiennes, les grandes places, les principales stations de métro ou les sites les plus fréquentés ;

Considérant qu'à cette pénurie de stations s'ajoutent des erreurs de facturation ou de caution auprès des rares clients ayant pu utiliser ce système de vélos en libre-service ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier les tarifs Vélib' ont été fortement revus à la hausse, + 194 % pour le ticket journée, + 88 % pour le ticket semaine et + 28 % pour l'abonnement annuel alors que plus de 90 % des stations sont désactivées ;

Considérant que le Syndicat mixte a voté le 9 janvier des mesures de compensation largement inadaptées : 3h de crédits de location alors que trop peu de vélos sont disponibles et une réduction de 50 % sur les abonnements mensuels pour les nouveaux abonnés et ceux dont l'abonnement arrive à expiration au 1^{er} trimestre 2018 ;

Considérant que face à cette rupture dans la continuité de Vélib', il est indécent d'exiger des abonnés le paiement d'un service défaillant ;

Considérant que les statuts du syndicat mixte Autolib' Vélib' métropole disposent que la Ville de Paris dispose de 50 % des droits de vote sur la compétence Vélib' ;

Considérant que le syndicat mixte pourra activer les clauses de pénalité pour défaillance dans le déploiement des stations ;

Considérant que l'information sur le calendrier d'ouverture des stations est également défaillante, les dates de remise en service sur les chantiers n'étant pas respectées ;

Delphine BÜRKL et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris demande au syndicat Mixte Autolib' Vélib' :

- de mettre en place une compensation pour l'ensemble des abonnés Vélib' en prolongeant l'abonnement tant que la moitié des stations ne sont pas opérationnelles ;

- que l'information relative au calendrier de réouverture progressive des stations soit à la fois plus précise et plus rigoureuse, tant sur le site Vélib' que sur les panneaux de chantier ;

- que la priorité soit donnée à la réouverture des stations situées à proximité des principaux nœuds de communication et des sites les plus fréquentés à Paris.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

La Conseillère du 9^e arrondissement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle VUGHT', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Isabelle VUGHT